

MAINTIEN DE CERTAINES ACTIVITÉS COMME SERVICES ESSENTIELS

Chers clients,

Suite à l'annonce du premier ministre le 23 mars 2020 de la mise sur pause des activités économiques non essentielles, Benjel Chimistes Conseil a obtenu le statut de service essentiel pour certaines activités afin de répondre à des situations jugées potentiellement critiques pour la santé et la sécurité des gens.

Secteur	Services jugés essentiels
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none">• Pour les assurances, post-sinistre pour faire des caractérisations amiantes.• Contrôle des travaux de décontamination (moisissure ou amiante).
Commercial/industriel	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation et accompagnement dans l'évaluation des risques associés au travail et l'implantation des mesures de protection des travailleurs.• Échantillon pour l'air comprimé respirable• Accompagnement dans l'implantation de Programme de protection respiratoire• Contrôle de l'efficacité des mesures d'assainissement des surfaces.• Contrôle des travaux de décontamination (moisissure ou amiante).• Post-sinistre pour faire des caractérisations amiantes.

Si vous croyez que l'un ou l'autre des services ci-haut vous concerne, nous vous invitons à nous contacter au 450-656-5809. Vous serez invité à nous laisser un message avec vos coordonnées et le service demandé. Vous pouvez également nous écrire à info@benjel.com ou via notre page contact sur la page web. Un de nos chargés de projet vous contactera à l'intérieur du prochain jour ouvrable.

Bien évidemment, Benjel Chimistes Conseil a à cœur la santé de ses travailleurs et celle de sa clientèle. C'est pourquoi des mesures strictes pour éviter la propagation du virus seront respectées lors de la mise en œuvre de nos services.

La direction